



FICHE D'INSCRIPTION

Marché de Noël - 29 novembre 2026

Complexe Jean Madaune - Bénéjacq

Composition du dossier et règlement intérieur à signer

Le dossier d'inscription doit obligatoirement comporter :

- La présente fiche d'inscription dûment complétée et signée. []
- Le règlement du Marché de Noël daté et signé. []
- La déclaration sur l'honneur pour les non professionnel(e)s complétée et signée. []
- Une photocopie d'une pièce d'identité (recto / verso). []
- Mode de paiement
 - Par chèque (à l'ordre de *La Cordée Bénéjacquoise*), joint au dossier []
 - Ou par carte bancaire / espèces : directement sur place le jour de l'évènement []

Dossier complet à renvoyer par mail ou par courrier : Clôture des inscriptions le 08 novembre 2026

-  E-mail : lacordee.benejacquoise@orange.fr
-  Courrier : La Cordée Bénéjacquoise – 3, Impasse Camors – 64800 Bénéjacq

Coordonnées et renseignements administratifs (en majuscules SVP)

- Nom et Prénom : _____
- Adresse postale : _____
- Téléphone : _____ E-mail : _____
- Nom de l'Association / Entreprise : _____
- N° SIRET ou RNA : _____
- Produits proposés à la vente : _____
- Demande particulière : _____
- Souhaitez-vous offrir un lot pour la tombola : [] OUI [] NON

Réservation de l'emplacement (remplissez le tableau en fonction de votre demande) :

Je m'engage à assurer une présence effective sur toute la durée de l'évènement de 10h00 à 18h00.

Emplacement	Détails de l'emplacement et du matériel	Tarif / Quantité	Total
[] INTÉRIEUR	Table fournie 1,20 m x 0,80 m + 1 chaise	7 € × _____ table(s)	= _____ €
[] INTÉRIEUR	Emplacement de 1,20 m sans table	7 € × _____ emplacement(s)	= _____ €
[] EXTÉRIEUR	Emplacement en mètre(s) linéaire(s) matériel non fourni	3.5 € × _____ mètre(s) linéaire(s)	= _____ €

Électricité

- Branchement électrique (230 V) : [] OUI [] NON

Les emplacements sont attribués exclusivement par La Cordée Bénéjacquoise. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de satisfaire les requêtes particulières des exposants. (Note : les parasols et barnums ne sont pas autorisés en intérieur). En cas d'annulation du Marché de Noël par l'organisation, le chèque ne sera pas encaissé et pourra être récupéré à la permanence de La Cordée le lundi de 18h30 à 19h30, ou sera détruit dans les 30 jours.

Fait à : _____ Le : _____

Signature manuscrite de l'exposant(e)
Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Règlement

Marché de Noël - 29 novembre 2026

Complexe Jean Madaune - Bénéjacq

Article 1

Pour avoir accès aux emplacements, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives (inscription complète avec copie recto-verso de la carte d'identité et règlement signé), et avoir acquitté les frais d'inscription.

Article 2

Les objets et produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Par ailleurs, les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, inflammables, armes, etc.).

Article 3

Installation des exposants de 8h à 10h. L'exposant s'engage à être actif sur le Marché de Noël de 10h à 18h. Arrêt de la vente ou exposition à 18h et début du démontage.

Article 4

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général ou la sécurité de la manifestation, ou gêneraient les exposants ou les visiteurs. Toute publicité visuelle, lumineuse, sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'organisateur qui, en cas de gêne apportée à la manifestation, pourrait revenir sur l'autorisation accordée.

Article 5

L'organisateur s'autorise à vérifier les objets exposés et pourra, le cas échéant, en exiger le retrait du stand. Un refus de l'exposant entraînera son éviction, sans aucun remboursement ni dédommagement. L'exposant s'engage à ne pas vendre de produit pouvant faire concurrence aux associations bénégacquoises présentes (crêpes, gaufres, merveilles, boissons à consommer sur place ...). Possibilité de restauration et buvette sur place.

Article 6

Le thème de la manifestation est Noël, la décoration du stand doit refléter ce thème. La tenue des stands doit être irréprochable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. De même, à la fin de la manifestation, l'exposant est tenu de laisser son emplacement vide de tous déchets et détritiques qu'il devra emporter et évacuer dans les conteneurs mis à sa disposition par la Mairie.

Article 7

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur et la Mairie.

Article 8

Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, sans motif valable approuvé par l'organisateur.

Article 9

Dans l'éventualité d'une annulation du marché, les inscriptions seront remboursées intégralement.

Fait à : _____ Le : _____

Signature manuscrite de l'exposant(e)
Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Attestation sur l'honneur pour les non professionnel(e)s
Marché de Noël - 29 novembre 2026
Salle Jean Madaune - Bénéjacq

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

Domicilié(e) _____

Participant(e) non professionnel(le) au Marché de Noël désigné ci-dessus, déclare sur l'honneur :

 *N'avoir pas participé à plus de 2 événements de cette nature dans l'année en cours (2026)*

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Signature manuscrite
De l'exposant(e) non professionnel(e)